

L'accès à l'électricité, une caricature de l'habitat urbain à Bouaké (Côte d'Ivoire)

Armand Josué DJAH *, Kouassi Arsène DONGO **et
Grah Félix BECHI ***

Résumé

En Côte d'Ivoire, Bouaké ne fait pas l'exception de la dualité socio-spatiale qui s'observe dans les villes des pays en développement. La forte urbanisation se décline en partie, en une dynamique de l'habitat perçue sous le double aspect de certains quartiers en cours de modernisation et d'autres en état de dégradation. L'aménagement variant des sites d'habitation et le degré de confort des logements sont des indicateurs de discrimination spatiale dans l'accès aux services sociaux de base notamment le service électrique. La présente étude se propose alors de montrer une précarité électrique susceptible de dépendre en partie de la qualité de l'habitat. La démarche méthodologique s'appuie essentiellement sur l'échantillonnage stratifié et une enquête de terrain suivie du traitement statistique des données sous le logiciel Sphinx. Les résultats exprimés sous forme graphique et cartographique révèlent une précarité électrique relativement accentuée dans 5,2% des ménages vivant sur les deux sites d'habitat précaire enquêtés localisés dans les quartiers Zone industrielle et Tollakouadiokro. À l'échelle des autres secteurs des quartiers évolutifs, cette précarité s'observe dans 7,5% des logements économiques de moindre confort.

* Maître-Assistant, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire). Email : aj_djah@outlook.fr

** Docteur, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire). Email : dongoarsene4@gmail.com dongoarsene4@gmail.com

*** Professeur Titulaire, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire). Email : felixbechi@yahoo.fr

Mots-clés : Bouaké, urbanisation, habitat, précarité, accès, électricité.

Abstract

In Côte d'Ivoire, Bouake is no exception to the socio-spatial duality that is observed in cities in developing countries. Part of the strong urbanization is in a habitat dynamic perceived under the dual aspect of some neighborhoods undergoing modernization and others in a state of degradation. The development of residential sites and the degree of comfort of housing are indicators of spatial discrimination in access to basic social services, particularly electrical service. The present study then proposes to show an electrical precariousness likely to depend in part on the quality of the habitat. The methodological approach relies mainly on the stratified sampling and a field survey followed by the statistical processing of data under the Sphinx software. The results expressed in graphical and cartographic form reveal a relatively accentuated electrical precariousness in 5.2% of the households living in the two precarious housing sites surveyed located the Industrial Zone and Tollakouadiokro neighborhoods. At the level of other sectors of evolving neighborhoods, this precariousness is observed in 7.5% of low-cost economic housing.

Keywords : Bouake, urbanization, housing, precariousness, access, electricity.

Introduction

Depuis la crise économique des années 1980, les problématiques de développement urbain ont commencé à s'accroître en Côte d'Ivoire. En plus du défi d'aménager des villes, l'accès déficitaire aux services sociaux de base se cristallise sous le poids de la croissance démographique. Le besoin de loger convenablement les 50,3% d'urbains au sein de la population totale s'est alourdi ces dernières années. Malgré le minimum de confort qu'offrent les constructions de types standing et économiques, il s'observe une dualité socio-spatiale consécutive à la précarité des logements dans certains secteurs des quartiers à Bouaké. Selon ONU-habitat (2012, p. 4), plus d'un milliard de personnes dans le monde ne sont pas convenablement logées parce que leurs logements ne leur offrent pas les conditions minimales de sécurité, d'occupation, d'habitabilité, d'accessibilité, d'emplacement,

d'existence de services et d'installation des infrastructures. Parallèlement, en considérant le fort taux de 48,1% de ménages ivoiriens vivant sans électricité (INS, 2014, p.42), l'accès à un logement convenable paraît nécessairement déterminant dans l'offre de service électrique aux ménages urbains de Bouaké. La précarité de l'habitat implique-elle de ce fait, un accès non conventionnel des ménages au service électrique à Bouaké ? Cette préoccupation de prédilection amène à structurer l'analyse autour de trois principaux axes. Il s'agira de :

- caractériser l'habitat à Bouaké ;
- révéler les modes d'accès à l'électricité ;
- déterminer la corrélation entre les branchements informels observés dans les ménages et la qualité des logements.

La recherche de ces réponses s'appuie nécessairement sur une démarche méthodologique qu'il convient d'explicitier.

1. Matériels et méthode

Au moyen de plusieurs logiciels, le traitement des données de sources primaire et secondaire a précédé l'expression graphique et cartographique des résultats. En effet, le logiciel Qgis 2.18 a servi à la réalisation des cartes, le logiciel Sphinx a permis le dépouillement automatique des données d'enquête et les tableaux et figures réalisés sous le logiciel Excel. L'apport spécifique du logiciel XLSTAT a consisté à réaliser des tests de corrélation. L'analyse et l'interprétation des résultats de ces tests statistiques sont faites sur la base d'une grille. Cette grille vise à chiffrer le niveau d'influence d'une variable sur une autre, qui peut être soit négatif ou bien nul soit positif. Quand la valeur obtenue est non nulle et qu'elle est négative ou positive, trois conclusions sont possibles :

- le coefficient de corrélation indique une très forte intensité de liaison lorsque sa valeur est sensiblement égale ou égale à -1 ou 1 ;
- le coefficient de corrélation indique une forte intensité de liaison lorsque sa valeur est comprise entre -1 et -0,5 ou entre 0,5 et 1 ;
- le coefficient de corrélation indique une faible intensité de liaison lorsque sa valeur est comprise entre -0,5 et 0 ou entre 0 et 0,5.

Aussi, des documents livresques publiés par des organismes internationaux ont été consultés en bibliothèque et via internet. Des

prises d'images au moyen d'un appareil photo numérique ont servi à la construction d'une analyse à la fois descriptive et comparative autour des pratiques diverses d'accès à l'électricité en rapport avec les types d'habitat à Bouaké. De même, plusieurs travaux de recherches tels que des thèses, des mémoires et articles scientifiques abordant le dualisme socio-spatial et des inégalités d'accès aux services sociaux de base en milieu rural et urbain, ont inspiré la démarche méthodologique ainsi que l'interprétation et la discussion des résultats.

Par ailleurs, le choix de mener cette réflexion se justifie par le fait que les revers de l'urbanisation galopante s'inscrivent de plus en plus dans l'éventail des problèmes sociaux relatifs aux conditions de vie mal désirées des populations urbaines. La volonté de rendre intelligible le rapport habitat et électricité part du fait qu'après l'acquisition d'un logement décent, l'électricité reste la condition *sine qua non* pour garantir l'aisance à domicile. De cette évidence, cette étude se présente comme un support d'appréhension du bien-être de base des ménages citadins. La ville de Bouaké mérite d'être l'objet d'une telle étude en raison du bilan social qui s'impose après qu'elle a été la mère-proie de la décennie de crise militaro-politique. En effet, à la fin de ces années d'hostilité, une simple observation ponctuée par des visites des différents quartiers, permet de voir des sites occupés de façon irrégulière et une libéralisation de l'usage illicite de l'électricité à travers le raccordement non conventionnel des logements délabrés ou sommairement réhabilités. Dans le contexte actuel du retour à la normalité, des foyers de branchement anarchiques subsistent et tendent à être répandus comme l'usage parallèle de l'électricité au détriment des raccordements conventionnels. En effet, ces types d'usage alternatifs et informels du service électrique se disséminent dans tout l'espace urbain suivant la logique de répartition par type d'habitat.

Cela dit, comprendre la prépondérance de l'appropriation d'un type d'usage informel d'électricité à partir des unités spatiales relativement homogènes, est une sorte d'analyse stratifiée qui se dégage. La méthode d'échantillonnage stratifié telle qu'appliquée, stipule que chaque groupe homogène se distingue soit par une caractéristique spécifique soit par la prédominance d'une caractéristique commune. Cette méthode reste pertinente dans l'approche géographique des phénomènes urbains puisqu'elle suggère implicitement une variation d'échelle. De même, dans cette étude, l'analyse est fondamentalement descriptive et comparative eu égard aux trois composantes relativement

homogènes qui traduisent l'hétérogénéité de l'habitat à Bouaké. Ce sont les habitats résidentiels, évolutifs et précaires. En considérant la ville-noyau comme l'ensemble des quartiers les plus anciens situés au centre de l'espace urbain et susceptibles d'être en cours de précarité à cause d'une absence de projet de régénération urbaine, l'analyse par couronne spatiale s'invite également pour en faire un travail géographique appuyé de tests statistiques.

Les données ont été par ailleurs structurées en variables qualitatives et quantitatives ; dans la mesure où elles proviennent essentiellement des observations et d'un questionnaire soumis à 384 ménages répartis par type d'habitat, par type de logement et par couronne spatiale (centre, intermédiaire, périphérie). À partir d'une base de sondage, la taille de l'échantillon a été déterminée à l'aide d'une formule statistique. Au-delà d'une reconnaissance globale de l'armature urbaine, une observation minutieuse a été faite à travers des marches exploratoires à l'intérieur des dix (10) quartiers enquêtés.

2. Résultats et discussion

2.1. L'armature de l'espace urbain de Bouaké : une hétérogénéité de l'habitat

Les formes d'accès à l'électricité restent fortement dépendantes de diverses caractéristiques de l'habitat (en termes d'organisation et de typologie des logements).

2.1.1. Une typologie de l'habitat relativement nuancée à l'échelle des quartiers

Les trois principaux types d'habitat qui se sont développés à Bouaké indiquent bien un aménagement urbain dépourvu d'uniformité. Les habitats de type précaire, évolutif et résidentiel se disséminent aussi bien dans chacune des couronnes spatiales qu'à l'échelle des différents quartiers. Les photos 1, 2 et 3 illustrent cette complexité de l'habitat à Bouaké.



Photo 1 : Une précarité des logements à la zone industrielle
Source : Djah Armand Josué, 2017



Photo 2 : Logements économiques au quartier Sokoura
Source : Djah Armand Josué, 2017



Photo 3 : Logement de type standing au quartier résidentiel Kennedy
Source : Djah Armand Josué, 2017

L'habitat prend un caractère hétérogène à Bouaké depuis la période coloniale où une relative opposition entre les quartiers européens et les habitations indigènes s'observait. Le dernier type d'habitation s'est développé tout azimut dans l'espace urbain avant d'aboutir de façon sporadique à une précarité relativement accentuée. La précarité observée sur la photo 1 se traduit par des maisons construites avec des matériaux peu solides qui se dégradent rapidement sous l'action de la pluie. Les murs sont en majorité faits en terre battue. D'où, un manque de moindre confort dans des maisons construites sur des espaces non lotis. À cela s'ajoute l'exiguïté du cadre de vie des ménages.

Dans les anciens quartiers évolutifs, les maisons sont généralement faites en dur avec une certaine architecture qui se rapproche le plus près des normes européennes de construction tout en laissant entrevoir la marque de l'habitat moderne de type africain. En effet, bien que des matériaux modernes soient plus ou moins solides, l'architecture est fortement influencée par les modèles de constructions africaines. Comme le montre la photo 2, les domiciles sont soit exigus du fait du partage d'un même espace par plusieurs ménages dans les cours communes ; soit ouverts sur l'extérieur et dépourvus d'espaces vert aménagés. Autrement dit, le bâti occupe toute la parcelle de terrain. En ce qui concerne les quartiers résidentiels, les maisons s'étendent sur plus d'un lot ordinaire. La plupart des domiciles sont fermés par des clôtures relativement hautes (voir photo 1.c). Des portails assez larges où peut passer un véhicule, servent d'entrée à l'intérieur d'une vaste cour aménagée. L'habitat est dominé par deux types de villas. D'abord, il existe des villas de haut standing en majorité dans les quartiers Air France, Kennedy et Lycée Municipal. Ce sont des constructions de 180 à 250 m² sur des lots clôturés avec jardin et terrasse couverte (K. Atta, 1978, p.197). Ensuite, il existe des villas de moyen standing. Celles-ci sont moins élaborées que les précédentes. Elles occupent moins d'espace et sont généralement dépourvues de jardin.

2.1.2. Un habitat discontinu aux logements variés

Le logement est toute sorte de bâti abritant des personnes et/ou des biens. C'est une unité de l'habitat dans un espace géographique. La dimension surfacique, l'architecture, le niveau d'équipement ou de confort avec le mode d'aménagement qui l'accompagne et la taille, permettent d'en établir la typologie. Or, on peut généralement observer

que cette dernière caractéristique (taille) est appréciée sur la base de celles qui la précèdent. Par exemple, il n'est pas rare d'observer qu'à Bouaké, des appartements qui offrent plus de confort ont des tailles relativement grandes sur de vastes surfaces avec une architecture assez améliorée.

C'est à juste titre que le nombre de pièces devient logiquement le critère à retenir pour distinguer les types de logement de la ville de Bouaké. De plus, la classification des coûts des prestations de *securel* obéit à ce même critère. *Securel* est une structure parapublique chargée de l'authentification de la sécurité des installations électriques dans les logements en attribuant aux demandeurs d'électricité une attestation de conformité avant l'abonnement. Ainsi, cinq (05) types de logement coexistent dans les différents quartiers de la ville. Les logements précaires et économiques (1 à 3 pièces) appartenant aux ménages économiquement faibles ont comme caractéristiques communes la séparation entre chambres à coucher et les douches, WC et les cuisines. Ces derniers ont souvent des emplacements isolés. Tandis que les logements de type confort (4 pièces), standing (5 à 7 pièces) et de haut standing ou de puissance (8 à 20 pièces) sont des constructions de fortune. Le bâti est réalisé souvent en bloc ; c'est-à-dire que les chambres, la douche et le WC, le garage et la cuisine se trouvent à l'intérieur du même bâtiment. Le tableau 1 donne un aperçu général des catégories de logements habités par les ménages selon les types de quartier.

Tableau 1. Proportions de ménages selon les types d'habitat et du logement

Type d'habitat Type de logement	Précaire	Évolutif	Résidentiel
Précaire	69	89,7	10,3
Économique	0	90,7	8,9
Confort	0	77,8	22,2
Standing	0	33,3	66,7
Puissance	0	0	100
Total	5,2	85,5	14

Source : Nos enquêtes, 2017

L'enquête révèle qu'à Bouaké, 5,2% des ménages sont logés dans des secteurs exclusivement précaires ; tandis que 85,5% vivent dans les

quartiers d'habitat évolutifs et 14% dans les quartiers résidentiels. Pour chaque type de quartier, une répartition des ménages par type de logement donne de révéler que parmi les ménages privés d'un minimum de confort, 89,7% vivent dans les quartiers d'habitat généralement évolutif dont 69% dans des logements précaires contre 10,3% au niveau des quartiers résidentiels. En ce qui concerne les logements types économiques, ils abritent 90,7% de la population des quartiers évolutifs et 8,9% de ménages dans les quartiers résidentiels. 77,8% des ménages s'offrent des logements de type confort, ils sont répartis entre habitat évolutif et résidentiel respectivement à 57% et 20,8%. En ce qui concerne les constructions en standing, elles abritent 33,3% des ménages au niveau des quartiers évolutifs mais avec une proportion plus importante de 66,7% dans les quartiers résidentiels. Tous les ménages enquêtés logés dans les appartements de types puissance résident dans les quartiers résidentiels où l'offre du service électrique se fait en général de manière conventionnelle. Mais, la discontinuité de l'habitat met certains secteurs des différents types de quartiers en marge du réseau conventionnel de distribution d'électricité. C'est cette réalité de la vie urbaine qui est mise en lumière à travers les conditions d'habitation des personnels domestiques féminins d'Abidjan. « Les habitats sont certes en dures, mais sont dépourvus de sanitaires, parfois d'électricité et d'eau. Les loyers y sont dérisoires pour les propriétaires pour y mettre des commodités dignes des logements modernes » (A. M. Kouadio, 2010, p.13). Si donc Abidjan qui est une référence de la ville ivoirienne ne s'exclut pas de ce revers socio-spatial, il est clair qu'avec la dynamique spatio-démographique qui est fortement en cours dans les petites et moyennes villes, le problème de défaut d'aménagement ou d'harmonie urbaine tend réellement à se pérenniser en milieu urbain ivoirien.

2.2. Bouaké, des raccordements non conventionnels consécutifs à la couverture électrique marginale des quartiers

La dynamique spatio-démographique en cours face à un réseau quasiment statique, la distance habitation-réseau électrique constitue une réelle contrainte d'accès à l'électricité dans les quartiers excentrés. S'il y existe en effet des poteaux électriques sans lampes à moins de

300 mètres du réseau, il n'en existe pratiquement pas au-delà de cette même distance. Aussi, le service d'entretien de l'éclairage public est-il irrégulier à cause du manque de promptitude du service technique lorsque surviennent des pannes sur les lampadaires. Cette situation est fréquemment vécue par les habitants des quartiers évolutifs qui souvent baignent dans l'obscurité pendant une période relativement prolongée.

2.2.1. Les quartiers évolutifs, un paysage nocturne obscurci

À Bouaké, plusieurs secteurs n'ont pas bénéficié de projet d'extension du réseau électrique. Quelques poteaux qui y sont par endroit implantés appartiennent parfois à des privés. Quelques rares poteaux électriques à la lisière des quartiers intermédiaires et dans des secteurs des quartiers périphériques sont dépourvus de lampes. La figure 1 permet de s'apercevoir qu'au-delà d'un paysage nocturne relativement éclairé, une frange non négligeable de ménages vit dans un environnement non éclairé.

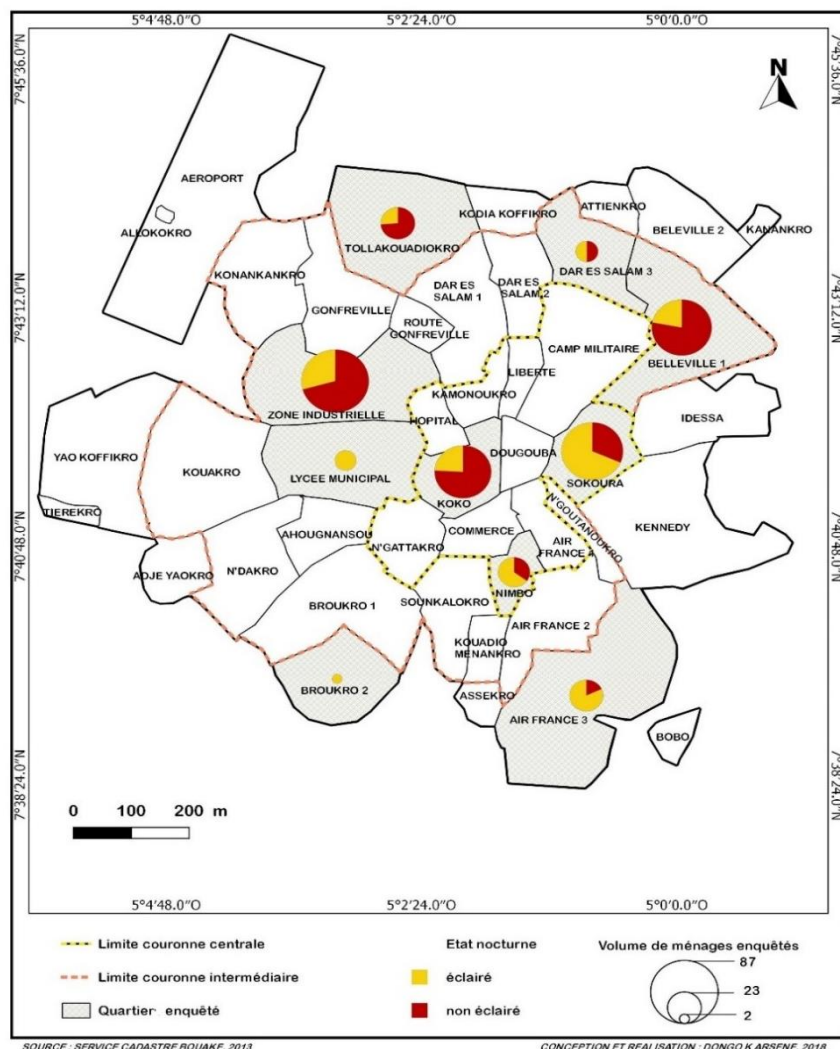
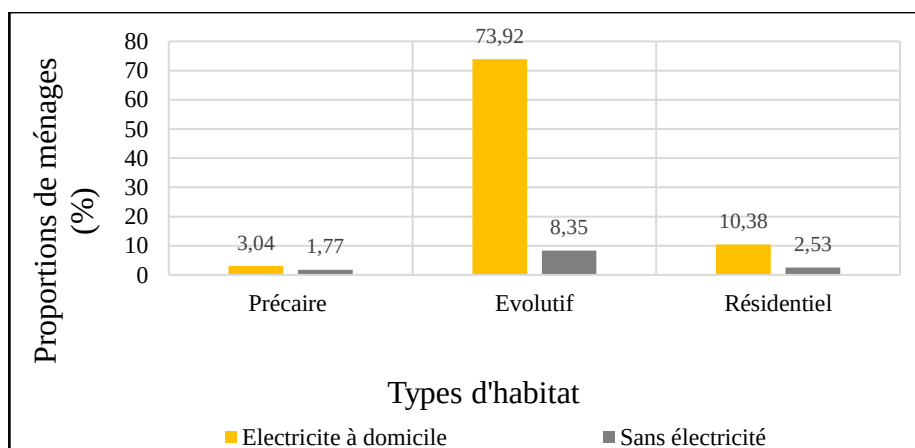


Figure 1 : Répartition des ménages selon l'état de l'environnement nocturne des quartiers

La carte révèle une part importante de ménages vivant dans un environnement obscur dès la tombée de la nuit. Sur l'ensemble des dix quartiers enquêtés, l'inexistence de lampadaires ou leur état défectueux permanent, laisse 57,61% des ménages dans l'obscurité. S'il est vrai que les quartiers résidentiels ne tirent pas leur épingle du jeu, l'offre publique d'éclairage reste beaucoup plus déficitaire dans les quartiers d'habitat évolutif. Excepté le quartier Sokoura (31,51%), vivre dans un

environnement obscur devient le quotidien d'au moins 50% des ménages des autres quartiers de ce type d'habitat. C'est le lieu de révéler que l'aménagement électrique de la ville semble obéir à la logique de répartition des classes sociales et à l'accessibilité géographique des lieux. En effet, l'opérateur privé semble accorder plus d'attention à l'entretien du réseau électrique dans les quartiers résidentiels abritant les cadres de la ville, là où les ménages sont susceptibles d'avoir de fortes consommations d'électricité à partir des coûts assez élevés des factures. Cette logique clientéliste, bien que réelle, est à nuancer avec le défaut d'aménagement de la voirie qui est sûrement une entrave au voiturage à l'intérieur des quartiers. Si donc, en prenant l'habitat dans son ensemble, l'éclairage public relativement déficitaire développe chez les riverains le réflexe de se recroqueviller dans leurs domiciles à moins de deux heures après la tombée de la nuit, c'est le lieu d'apprécier le minimum de confort à la maison par leur accès à l'éclairage intra-domiciliaire. Mais avant, la figure 2 montre le niveau d'accès à l'électricité des ménages selon le type d'habitat.

Figure 2. Répartition des ménages électrifiés et sans électricité selon le type d'habitat



Source : Nos enquêtes, 2017

La figure 2 révèle une privation d'électricité dans 12,65% des ménages enquêtés. Cette privation s'observe au niveau des trois types d'habitat mais la plus forte proportion de 8% est enregistrée dans les quartiers évolutifs à sites précaires comme Zone industrielle, Belleville

1 et Tollakouadiokro. Il s'agit des ménages des quartiers excentrés c'est-à-dire des couronnes intermédiaires et périphériques qui peinent à vivre un minimum d'aisance à domicile à travers le service électrique. Il convient de préciser que des enquêtes futures peuvent infirmer cette réalité dans les quartiers résidentiels car dans ce type de quartier, l'absence de service électrique s'observe souvent dans des logements en cours de réhabilitation après la crise. Cette absence d'électricité s'observe également dans des logements inachevés mais habités par des non-propriétaires qui leur occupent afin d'apporter le minimum d'entretien dans la vaste cour. En revanche, les ménages des quartiers évolutifs et précaires sont dans une situation permanente de privation ou d'impossibilité d'accéder à l'électricité ; et ceci est un préjudice de leur indigence financière. En effet, la cherté de l'abonnement, les difficultés de paiement des factures, l'éloignement au réseau électrique et la mauvaise qualité du logement, sont des facteurs qui mettent en marge du service électrique, cette frange importante de ménage vivant en majorité dans les quartiers évolutifs. Par ailleurs, à Bouaké, l'absence de bien-être se perçoit à travers un manque permanent d'électricité et les suspensions de compteurs. D'où une précarité sociale au triple effet évident tels qu'une éducation scolaire infantile biaisée à la base et une dépendance financière de l'électricité hypothéquée à travers le rêve de certains ménages d'exercer le petit commerce à domicile longtemps irréalisé sans oublier le caractère hideux du paysage urbain à travers certains modes de raccordement. À Bouaké, le caractère indécent de 5,2% de logements, corrélé à la précarité électrique chez 25,5% des ménages les plus modestes, semblent placer cette ville au même niveau d'aménagement que certaines localités urbaines des pays d'Amérique latine.

En effet, les ménages métropolitains ayant une installation électrique dont certains fils ne sont pas protégés sont estimés à 18,8 % en Guadeloupe, 18,7% à la Réunion, 16,7% en Guyane, et 11,5% en Martinique. Ces ménages habitent des logements dépourvus des conditions minimales de confort (absence de réseaux d'eau potable, absence d'émissaires d'évacuation des eaux usées et absence de collecte des déchets, sans oublier une absence assez remarquable d'électricité » (P. Schmit, 2012, pp. 15, 19).

2.2.2. Une prédominance des branchements informels dans les quartiers évolutifs

Le mode de branchement des ménages varie selon le type de logement. Le branchement conventionnel avec le maximum de sécurité électrique est plus observé dans les logements de type confort, de type standing et puissance. Toutefois, la figure 3 montre qu'en plus des logements de type économique et confort ceux de type standing et puissance ne sont pas exclus des modes d'accès à l'électricité illégaux.

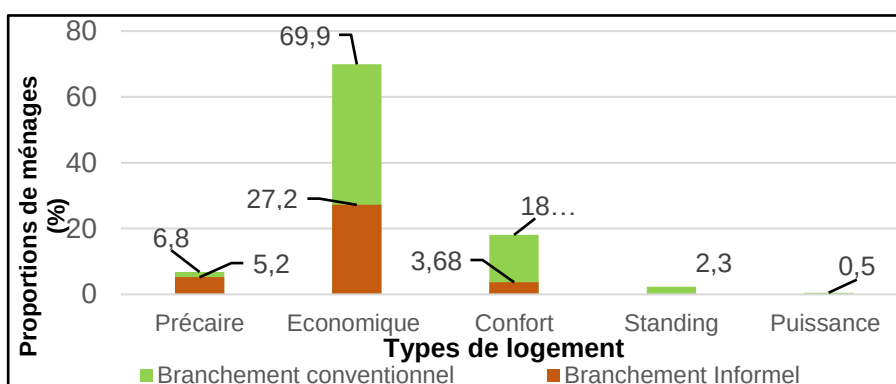


Figure 3 : Répartition des ménages selon le type de logement et le mode de branchement. **Source :** Nos enquêtes, 2017

Environ 99% des ménages qui habitent ces types de logement ont des branchements conventionnels ; tandis que dans les logements de moindre confort, notamment, ceux de type économique, 25,3% des ménages sont branchés de manière informelle. De façon générale, l'enquête révèle une prédominance des branchements parallèles dans les logements économiques. À côté de ce mode d'accès illégal, figure le branchement anarchique sur des sites d'habitat précaires et au niveau des secteurs relativement éloignés du réseau conventionnel d'électricité. Ainsi, les quartiers évolutifs apparaissent comme le foyer de ces branchements informels puisqu'ils concentrent la plupart des logements de moindre confort. Les résultats théoriques qui découlent des tests statistiques confirment ce revers socio-spatial dans une grande ville de Bouaké confrontée aux défis d'harmonie spatiale et d'urbanisme.

Le test de corrélation de Pearson révèle une forte intensité de liaison entre les variables types de logement et modes de branchement. En

effet, le coefficient de corrélation ($r = -0,98$ supérieur à $-0,5$) indique une forte influence négative de la précarité du logement sur le type de branchement. Autrement dit, le caractère précaire des logements favorise considérablement les pratiques informelles d'accès à l'électricité ; quoique la pvalue ($p = 0,1085$ supérieur à $0,05$) traduise une influence non significative. Dès lors, la précarité du logement a une influence assez moindre sur la qualité du branchement par rapport à l'éloignement et au coût du branchement conventionnel.

Au regard de l'existence des logements de type confort non conventionnellement branchés (3,68% des ménages enquêtés) au réseau public d'électricité, il est vrai que la pérennisation des modes d'accès informels reste subordonnée à un aménagement urbain longtemps marginal et lacunaire. En effet, le coefficient de corrélation du test de Pearson ($r = 0,93$ supérieur à $0,5$) révèle une forte liaison positive entre la précarité des logements et les branchements de type informels. Autrement dit, la précarité du lieu favorise les pratiques illicites d'accès à l'électricité. De plus, à un niveau de confiance de 95%, la pvalue ($p = 0,0001$ largement supérieur à $0,05$) indique que cette influence est hautement significative. Le coefficient de détermination ($r^2 = 0,8656$) révèle encore que 86,56% des branchements informels sont imputables au caractère précaire des logements des ménages.

En effet, « les ménages vivant dans des maisons en tôle sont particulièrement désavantagés. La plupart ne disposent ni de baignoire ni de douche dans leur logement (92 % contre 29 % dans les logements en dur), et les W.-C. intérieurs sont presque toujours absents (97 % contre 36 %). Ainsi à Mayotte, 58 % des logements révèlent une installation électrique dégradée ou n'ont pas d'électricité » (D. Courtin, V. Roux, 2017, p. 12).

À la recherche d'autres facteurs que ces résultats statistiques ne permettent pas d'appréhender, les enquêtes nous amènent à relever le coût forfaitaire d'un branchement conventionnel (variant entre 115 440 FCFA et 145 940 FCFA) qui, en réalité, paraît insupportable pour plusieurs chefs de ménage. Mais, derrière ce facteur économique se cache la réalité sociologique dans la mesure où les populations ont souvent la propension de contourner les dispositions et démarches régulières jugées longues ; ignorant la garantie de la sécurité électrique. Ainsi, le rapport entre précarité du logement et branchement informel (voir photo 4) est loin d'être absolument déterministe.



Photo 4 : Une coexistence de poteau électrique et de branchements anarchiques à Odjénékourani (Zone industrielle). **Source :** Dongo K. Arsène, avril 2017

Ce sous-quartier précaire est le réceptacle des déguerpis depuis les premières démolitions visant à aménager certains quartiers africains notamment Koko, Kamonoukro et Liberté. Selon K. Atta (1978, p.87), ces trois quartiers ont pris forme avant 1952 et ont fait l'objet d'aménagement au cours de la période 1967-1972. Donc, l'occupation de ce site fortement empreinte de précarité remonte à environ (50 années) cinq décennies en arrière alors que la mise en place des équipements électriques au niveau de cet ancien quartier périphérique se situe dans la période charnière (1980 à 1994) d'électrification de la quasi-totalité des quartiers de la ville de Bouaké. Après 1980, l'échec des pouvoirs publics dans la lutte contre les occupations illégales a donné racine aux constructions précaires sur ce site encore non loti. De ce fait, la ligne électrique de proximité ne peut se prêter à une offre conventionnelle d'électricité aux ménages à Odjénékourani.

Le facteur de marginalisation reste ainsi essentiellement géographique car, la capacité financière d'un ménage à pouvoir supporter les coûts de branchement dépend évidemment de la distance qui sépare son domicile du réseau électrique et de la nature (publique ou privée) de la ligne électrique de proximité. De l'année 2013 à 2015, ce sont quinze mille huit cent (15 800) ménages qui n'ont pas la possibilité d'être conventionnellement branchés au réseau électrique.

En France, à partir des statistiques de l'INSEE, M. Jalu, A. Guillou (2017, p. 1) annoncent l'urgence d'en finir avec les demi-mesures face à « la précarité énergétique qui touche jusqu'à un Français sur cinq soit environ 14,6 % de Français en situation de vulnérabilité énergétique dont 3,9 millions de cas en ce qui concerne l'électricité ».

2.3. Le raccordement des logements informels : des stratégies inadaptées

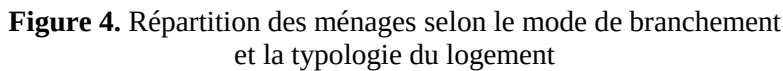
À Bouaké, plusieurs secteurs des quartiers sont électriquement marginalisés avec pour conséquence des branchements informels tout azimut. La précarité énergétique, concept en vogue en France est ainsi vécue par des ménages ivoiriens notamment ceux de la ville de Bouaké.

Le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, (2016, p. 3) la définit comme étant « la situation d'une personne qui éprouve des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'incapacité de son revenu ou de ses conditions d'habitat ».

Cette définition conventionnellement admise sert ainsi de base scientifique à l'analyse profonde du lien entre l'accès informel des ménages à l'électricité et la précarité de l'habitat ou du logement à Bouaké. La figure 4 montre une prédominance des branchements informels dans les anciens quartiers et villages-quartiers aux logements en cours de précarité ou abritant des sites essentiellement précaires.

Le caractère conventionnel d'un branchement s'appréhende autour du respect des étapes de la demande d'abonnement jusqu'à la pose du compteur d'électricité au domicile du demandeur. À travers le branchement conventionnel, un ensemble de formalités permet de prendre en compte des dispositions sécuritaires relatives aux installations électriques et à la puissance de l'énergie souscrite suffisante pour mieux satisfaire les besoins de consommation du client. Ce type de branchement s'effectue souvent à partir de la ligne électrique de proximité précisément à moins de 50 mètres de la niche. Les efforts de la CIE (entreprise distributrice d'électricité) visant à fournir de l'électricité à ce sous-quartier se limitent à l'entassement des compteurs

¹ Cabane ou cage construite en béton d'environ un mètre carré servant de lieu d'installation du compteur d'électricité



La carte ci-dessus révèle une relative prépondérance des branchements informels dans les quartiers où des logements précaires sont le plus souvent observés. Cette précarité des logements est perceptible dans les quartiers dont les noyaux furent des anciens sites de village. Les plus fortes proportions de 40% et 69,5% de logements précaires branchés de manière informelle respectivement à Zone industrielle et à Tollakouadiokro. Dans les quartiers comme Nimbo et Zone industrielle, la modernisation de l'habitat a toujours laissé des traces de l'habitat traditionnel. Cela est d'autant vrai que l'histoire de l'évolution de la ville de Bouaké révèle un engloutissement progressif des villages environnants par le fait urbain. Or, avant la mise en place d'une infrastructure, la régularisation des sites s'impose. Dans le cas des équipements électriques, Il faut préalablement procéder à la réalisation des ouvrages de franchissement notamment le désencombrement des routes, précédé d'un lotissement régulier. Ce qui n'est pas toujours le cas dans les quartiers des couronnes intermédiaire et périphérique de l'espace urbain où la dynamique de l'habitat est relativement récente. C'est le lieu de fustiger la gouvernance urbaine qui figure en bonne place parmi les logiques qui sous-tendent cette relative inversion de l'harmonie spatiale à l'échelle de ces unités de l'habitat urbain.

En somme, face au retard de l'action publique qui objectivement doit faciliter l'accès régulier et donc sécurisé à un service de base comme l'électricité, des ménages déjà logés dans des conditions précaires développent des pratiques alternatives pour assouvir ce besoin essentiel. Toutefois, à travers la fréquente mauvaise qualité de l'électricité, les branchements informels au réseau public d'électricité, sont susceptibles d'enliser réellement des ménages à Bouaké.

Conclusion

En définitive, la présente étude a permis de montrer une réelle précarité électrique dans les ménages urbains de Bouaké. Cette situation de mauvais aloi qui tend à dépeindre la qualité de vie des citoyens est la répercussion des inégalités d'aménagement que laisse entrevoir le caractère hétérogène de l'habitat urbain. Ainsi, face à la complexité de la problématique de restauration de l'urbanisation harmonieuse, l'éradication des habitations précaires, apparaît comme un levier de la gouvernance urbaine contre le cloisonnement socio-spatial relativement

persistant à Bouaké. Si les velléités d'actions publiques anti-précarité donne toujours libre-cours aux pratiques informelles d'accès à l'électricité, la promotion des énergies vertes notamment le solaire peut à coup-sure endiguer la précarité socio-économique des ménages citadins. En caricaturant par ailleurs, l'accès non conventionnel et inégalitaire au service électrique par rapport à l'armature urbaine de Bouaké, c'est en filigrane, supposé que l'efficacité d'une politique d'aménagement urbain et électrique plus hardie repose sur des moyens sûres et conséquents pour la réhabilitation et la régénération de l'habitat urbain. Toutefois, une autre analyse géographique et socio-économique portant spécifiquement sur l'effort énergétique des ménages mérite d'être menée afin d'appréhender de manière exhaustive la précarité électrique dans la ville de Bouaké et d'envisager des solutions adéquates.

Références bibliographiques

- CORBET Alice, CHABOT Caroline, ALI-OUALLA Myriame, 2016, *Habitat informel ancrage et mobilité - quand le provisoire devient permanent, quelle appropriation du logement ? - 3 regards / 3 pays*, Actes du séminaire doctoral / Laboratoire PAVE, et le Forum Urbain à l'ENSAP, Bordeaux.
- COURTIN Danuel, ROUX Valérie, 2017, *Des conditions précaires d'habitat*, Dossier Mayotte n° 1, INSEE.
- DEBOULET Agnès, SALENSON Irène, 2016, *Repenser les quartiers précaires*, AFD, p. 10-11.
- DELAUNAY Daniel, BOYER Florence, 2017, *Habiter Ouagadougou - collection Monographies Sud-Nord*, Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne, n° 5, Paris, IEDES.
< <http://iedespubli.hypotheses.org/monographies-sud-nord> >
- DEVALIERE Isolde, 2010, *Identification des processus de précarisation énergétique des ménages et analyse des modes d'intervention*, Université Paris-Est, Centre scientifique et Technique du Bâtiment, Laboratoire Services, Process et Innovations, Rapport.
- INS, 2014, « rapport d'exécution et présentation des principaux résultats », in *Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, Abidjan.

- KOWALIK Flora, OBSER Sicard Fabienne, DUCAULT Edourd, 2013, *Etude pour le repérage de la précarité énergétique dans le Val-de-Marne*, Rapport d'étude, Créteil, Cedex.
- JALU Maria, GUILLOU Antoine, 2017, *Lutte contre la précarité énergétique : en finir avec les demi-mesures*, Paris, Fondation Terra Novā-Note.
- KAHLOUN Hatem, 2014, *Pour une nouvelle stratégie de l'habitat informel - Diagnostics et recommandations*, Rapport intermédiaire provisoire, République Tunisienne, Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.
- KOUADIO Anne Marilyse, 2010, *Stratégies résidentielles d'une catégorie de citoyens du bas de l'échelle de qualification : les personnels domestiques féminins de la ville d'Abidjan*, Laboratoire Ville-Société et Territoire, École Normale Supérieure, Abidjan.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, 2016, *La précarité énergétique des ménages dans le logement et les transports*, Dossiers du CRDD, Paris La Défense cedex.
- ONU-Habitat, 2012, *Côte d'Ivoire : profil urbain d'Abobo*, UNON Publishing Services Section, Nairobi.
- ONU-Habitat, 2010, *Le droit à un logement convenable*, fiche d'information n°21/Rév 1, Nations Unies, Genève.
- ONU-Habitat, 2012, *Planification communautaire pour l'aménagement post-séisme des quartiers précaires - Diagnostic Urbain et Projets d'Aménagement - Carrefour-Feuilles*, Port-au-Prince.
- PREVEDELLO Cédric, KRYVOBOKOV Marko, LEMAIRE Emilie, PRADELLA Sébastien, 2015, « les consommations résidentielles d'énergie » in *Étude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie*, Projet de rapport final, p. 85 -144.
- SCHMIT Philippe, 2012, *Rénovation urbaine et habitat indigne dans les DOM*, Rapport n° : 007837-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Paris La défense Cedex.